Contrôle d'une installation de gaz naturel

En réalisant un contrôle, vous vous assurez du bon placement de votre installation de gaz. L'accumulation des fuites de gaz peuvent provoquer un incendie et/ou à une explosion. Une évacuation de gaz mal placée peut poser un risque d'intoxication au CO.

1. Que vérifie-t-on pendant le contrôle?

L'installation de gaz naturel, en aval (après) du compteur de gaz du gestionnaire du réseau de distribution, est contrôlé.

Le contrôle comprend les tuyauteries de gaz naturel, les appareils d'utilisation et leurs dispositifs pour l'évacuation des gaz de combustion ainsi que l'amenée d'air comburant, le lieu de l'installation et tous les documents. Une mesure détermine si l'installation de gaz est étanche..

Ensuite, Normec BTV rédige une déclaration de conformité de l'installation ou de l'étanchéité. Normec BTV peut ouvrir le compteur de gaz G4 ou G6 pour les clients de Fluvius (sauf Kampenhout et Steenokkerzeel). Dans les autres communes, l'ouverture n'est réalisée que par le gérant du réseau de distribution.

2. Législation

Le contrôle de conformité est soumis aux normes Belges suivantes : NBN D 51-003, NBN D 51-004, NBN B 61-001 et NBN B 61-002.

3. Périodicité

Le gestionnaire du réseau de distribution exige une déclaration de conformité selon l'AR du 28/06/1971 pour :

- l'ouverture du compteur de gaz ;
- le renouvèlement ou le changement de l'installation.

L'AR du 28/05/2014 impose des contrôles périodiques sur le lieu de travail :

- un contrôle annuel, triennal ou quinquennal pour les maisons de repos et les hôpitaux ;
- un contrôle annuel pour les stades de football ;
- un contrôle triennal ou quinquennal pour les installations dans les logements touristiques ;
- une inspection peut aussi être demandée par l'assurance ou par une autre autorité.

Commandez ce contrôle maintenant dans votre bureau régional ou via www.normecbtv.com

Normec BTV

Région Hainaut: +32 (0) 64 33 64 55
Region Liège: +32 (0) 4 253 19 72
Région Brabant-Wallon: +32 (0) 81 65 84 59
Région Bruxelles: +32 (0) 223 0818 2
Région Namur: +32 (0) 83 21 35 27

Contrôle d'une installation de gaz naturel

4. A prévoir le jour du contrôle

Prévoir les documents suivants pour l'inspection de conformité :

- si le compteur de gaz est scellé : numéro EAN du point de livraison de gaz naturel attribué par le gestionnaire de réseau.
- si le compteur de gaz est scellé : l'attestation Elgacert sur l'écran d'un PC, smartphone ou imprimé. L'attestation Elgacert doit être complet et correctement rédigé par l'installateur ou le particulier. Voyez la colonne à gauche.
- le schéma isométrique de la (/des) nouvelle(s) partie(s) de l'installation.
- le manuel des appareils de gaz naturel et de leurs accessoires ;
- les rapports de contrôle précédents (éventuellement).
- le cas échéant : les calculs et la déclaration de la date d'installation et date des locaux d'installation.

Prendre en compte les dispositions suivantes :

- pendant le contrôle, l'installation de gaz naturel sera mise hors service afin d'effectuer des mesures ;
- l'installation de gaz naturel doit être accessible facilement et en toute sécurité ;
- tous les locaux, les caves privatives ou collectives dans des appartements, qui sont concernés par l'installation de gaz naturel, doivent être facilement accessibles et en toute sécurité ;
- au moins un appareil doit être raccordé au moment du contrôle de conformité ;
- chaque tuyauterie ou vanne qui est en attente de raccordement d'un appareil, doit être fermé de manière efficace avec un bouchon ou un capuchon métallique, même si le robinet du compteur est scellé en position fermée ;
- la nouvelle (partie de) l'installation : en vue de réaliser l'essai d'étanchéité, il y a lieu de prévoir un té obturé en aval et à proximité : du compteur ; de la jonction de la partie neuve avec la partie existante ;
- d'une installation ; le robinet de sectionnement ;
- une personne mandatée doit être sur place pour nous donner l'accès et pour signer la demande de contrôle et son attestation avec schéma isométrique.

** L'attestation avec schéma isométrique, selon NBN D 51-006, doit être remplie et signée par l'installateur ou le technicien pour la nouvelle (partie de) installation de gaz. Ce schéma isométrique est mis en annexe de l'attestation pendant le contrôle, l'attestation que Normec BTV vous remet à la fin du contrôle. Une attestation vierge avec schéma isométrique est disponible sur www.normecbtv.com*

** Consultez notre site web pour plus d'information, pour le schéma isométrique et pour les tuyaux de calcul.*

Commandez ce contrôle maintenant dans votre bureau régional ou via www.normecbtv.com

Normec BTV

Région Hainaut: +32 (0) 64 33 64 55
Region Liège: +32 (0) 4 253 19 72
Région Brabant-Wallon: +32 (0) 81 65 84 59
Région Bruxelles: +32 (0) 223 0818 2
Région Namur: +32 (0) 83 21 35 27